

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 137 (2016)
Heft: 7

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le ras-le-bol des apiculteurs !



Madame, Monsieur, Chers politiciens,

La SAR, Société romande d'apiculture, par sa présidente, vous fait part de ses préoccupations concernant le développement de l'apiculture en Suisse.

Le Conseil fédéral adoptera fin 2016 un Plan d'action national sur les produits phytosanitaires. Il est important d'avoir une réflexion sur l'utilisation des pesticides afin de diminuer rapidement leur utilisation. En Suisse, chaque année plus de 2000 tonnes de substances phytosanitaires sont épandues dans l'environnement.

Les résultats de différents travaux de recherche démontrent que l'emploi actuel des pesticides est nettement supérieur à ce qui est nécessaire. En mettant en place des mesures facilement et économiquement réalisables, l'utilisation des pesticides pourrait être réduite à court terme de 50 % dans l'agriculture suisse, tout en garantissant un niveau de production durable. Dans les jardins publics et privés, une telle utilisation pourrait être diminuée de plus de 80 %.

En 2013, les gouvernements d'Europe ont imposé à titre préventif des restrictions concernant l'usage de certains insecticides du groupe des néonicotinoïdes tels que le thiamethoxam, la clothianidine et l'imidaclopride.

Plusieurs travaux scientifiques ont montré les effets sur les abeilles ouvrières exposées à des néonicotinoïdes : ces substances agissent sur le système nerveux central des insectes, provoquant une perte importante de colonies.

Une équipe de chercheurs de l'Institut de la santé de l'abeille de l'Université de Berne, d'Agroscope et du Département de Biologie de l'Université d'Acadie (Canada) vient de démontrer que les deux insecticides néonicotinoïdes thiamethoxam et clothianidine peuvent nuire à la santé des reines d'abeilles domestiques.

Les effets observés sont variés mais contribuent à réduire la fécondité des reines. Les reines sont non seulement responsables de la cohésion de la colonie mais aussi de la ponte des œufs. Des problèmes sanitaires chez les reines peuvent causer la perte de colonies d'abeilles. Seules des abeilles saines peuvent assurer le rôle de pollinisation si important pour la nature et notre approvisionnement alimentaire.

Nos apiculteurs se retrouvent avec des colonies d'abeilles décimées par les pesticides.

Ceux-ci sont une menace pour la biodiversité, en affectant des insectes, mais également les oiseaux et la faune.

Ces produits se retrouvent par lessivage des sols également dans nos eaux de surfaces et nos sources. Les informations communiquées dans les médias et les études scientifiques sont alarmantes : apports de pesticides dans les nappes phréatiques, dépassements des valeurs dans la plupart des eaux de surfaces analysées, mélanges toxiques de plus de 100 substances

différentes, résidus dans de nombreuses denrées alimentaires et traces de substances dans le corps humain.

Par le cycle de l'eau, lors de l'évaporation, ces microparticules peuvent également se retrouver dans l'air.

Chaque année, nos apiculteurs perdent un nombre non négligeable de colonies. Actuellement, 95 % des apiculteurs suisses font ce travail à titre de hobby. Les pertes annuelles de colonies peuvent, jusqu'à présent, être compensées par l'élevage de reines et la formation de nouvelles colonies. Nous avons la chance de bénéficier de conseillers apicoles et de moniteurs éleveurs qui transmettent leurs connaissances aux nouvelles générations. Mais un ras-le-bol général se fait sentir, lié au peu de reconnaissance du travail effectué par nos apiculteurs et nos abeilles mellifères. Les abeilles, au même titre que les autres pollinisateurs, ont une fonction essentielle au sein des écosystèmes. Chaque année dans le monde, des millions de colonies d'abeilles produisent des tonnes de miel et participent à la pollinisation des cultures, telles que les carottes, les amandes ou le colza et des arbres fruitiers. Une activité évaluée en milliards de francs chaque année : les enjeux financiers sont réels.

En Chine, dans le district de Sichuan, les rizières ont été transformées en vergers de poiriers, dans les années 1980, ceci pour une raison économique. La plantation de poiriers à grande échelle a rapidement provoqué une prolifération de parasites, poux de la poire, pucerons ou araignées rouges. Les producteurs ont utilisé des pesticides en grandes quantités. Les pollinisateurs ont complètement disparu.

Aujourd'hui, les personnes dirigeantes de notre pays ont le devoir de prendre les mesures qui s'imposent afin d'éviter un tel cas de figure en Suisse.

Notre politique agricole doit être basée sur le développement durable, ceci pour le bien de la population, de l'environnement et de son économie agricole.

*Sonia Burri-Schmassmann
Présidente SAR*

Références :

Valeur économique de la pollinisation € 153 milliards

1 N. Gallai, J.-M. Salles, J. Settele, and B. E. Vaissière, « Economic valuation of the vulnerability of world agriculture confronted with pollinator decline » *Ecological Economics*, vol. 68, n° 3, pp. 810-821, 2009.

R. Calvet – 2005 – NC5-7 Etude expérimentale de la dégradation d'un pesticide au laboratoire 328 NC5-8 Exemples de voies métaboliques 331 Chapitre 6- Phénomènes de transport 333.

J. Moisan-De Serres – 2013 – Influence du paysage de bleuetières sur les communautés de pollinisateurs Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures et postdoctorales de l'Université Laval.

M. Girard – 2010 – Diversité florales de deux cultures de vaccinium et l'abeille domestique Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval.

Réduction des pesticides en Suisse

La SAR est partenaire du plan d'action pour une réduction des pesticides en Suisse.

Le 25 mai, un communiqué de presse a été remis à tous les médias de Suisse romande. « Vision Landwirtschaft » soutenue par une large alliance des sociétés de l'agriculture, de l'approvisionnement en eau potable, de la protection des eaux, de l'environnement, de la santé et des consommateurs propose un plan de réduction des pesticides. D'ici à 2020, il serait possible d'en réduire l'utilisation de plus de 50 %.

Malgré une idée largement répandue, la Suisse n'est pas en tête des pays utilisant le moins de pesticides !

Au contraire, une analyse montre que la Suisse fait partie des pays qui utilisent des pesticides en quantités particulièrement élevées... Certaines mesures alternatives parfaitement réalisables permettraient de réduire l'emploi de pesticides de 40-50 % dans l'agriculture et même de 80 % dans les zones privées, selon cette étude ([voir sur le site de la SAR, rubrique nouvelles récentes](#)). L'adoption de ce plan créera un impact positif sur les eaux, le sol, la biodiversité et nos abeilles. Ce plan sera envoyé prochainement en consultation à la Confédération.

Max Huber, secrétaire



A tous les médias de Suisse romande

25.5.2016

Communiqué de presse

Plan de réduction des pesticides en Suisse

Large alliance visant à réduire fortement l'utilisation des pesticides en Suisse

En Suisse, les pesticides sont utilisés en quantités nettement supérieures aux besoins. D'ici à 2020, il serait possible d'en réduire l'utilisation de plus de 50%. C'est ce qui ressort du plan de réduction des pesticides publié aujourd'hui par Vision Landwirtschaft, dont les revendications sont soutenues par une large alliance des cercles de l'agriculture, de l'approvisionnement en eau potable, de la protection des eaux, de l'environnement, de la santé et des consommateurs. Le plan de réduction des pesticides présente des alternatives possibles à l'utilisation actuelle des pesticides et complète ainsi le plan d'action national sur les produits phytosanitaires que le Conseil fédéral va mettre en consultation ces prochaines semaines.

Le plan de réduction des pesticides est basé sur une analyse systématique de la situation en Suisse et sur les expériences faites dans les pays ayant déjà élaboré un plan d'action en vue

de réduire l'emploi des produits phytosanitaires. Cette analyse montre que la Suisse fait partie des pays qui utilisent des pesticides en quantités particulièrement élevées. Les dépassements par rapport aux prescriptions légales sont quotidiens. La présence de bien plus de 100 substances indésirables est régulièrement constatée dans les eaux. Pour ce qui est de la transparence et de la disponibilité des données en matière d'utilisation de pesticides, la Suisse se situe en queue de classement des pays d'Europe. Les conséquences des pesticides sur la biodiversité, la santé des populations et le sol ne sont connues que de manière fragmentaire et les risques sont élevés en proportion. L'analyse met également en évidence le fait qu'une forte utilisation de pesticides n'est souvent pas judicieuse sur le plan économique.

Les alternatives ne sont jusqu'à présent pas assez exploitées

Les mesures décisives qui pourraient garantir une production sûre et durable des aliments issus des cultures agricoles, ne reposent pas sur l'utilisation de pesticides, mais sur la mise en place adaptée des cultures et de bonnes pratiques d'exploitation. Dans les zones privées et urbanisées, il est même possible de bannir complètement l'usage des pesticides problématiques – c'est ce qui a été fait en France. Certaines mesures parfaitement réalisables permettent de réduire l'emploi de pesticides de 40-50% dans l'agriculture et même de 80% dans les zones privées, sans difficultés d'approvisionnement et sans coûts supplémentaires pour le contribuable – mais en revanche avec un impact positif sur les eaux, le sol et la biodiversité.

De nombreuses organisations appartenant aux cercles de l'agriculture, de l'approvisionnement en eau potable, de la protection des eaux, de l'environnement, de la santé et des consommateurs soutiennent explicitement l'orientation principale du plan de réduction des pesticides et exigent de la Confédération que celle-ci exploite les alternatives à l'emploi de pesticides et mette résolument à profit les opportunités socio-économiques et écologiques qui en découlent. Le «plan d'action visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires» de la Confédération sera envoyé en consultation prochainement et confronté à l'actuel plan de réduction des pesticides.

Les antécédents

En mars 2012, la Conseillère nationale Tiana Moser a déposé un postulat (12.3299) chargeant le Conseil fédéral d'examiner si – et sous quelle forme – un plan d'action visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires, similaire à celui prévu par l'UE, permettrait de réduire la pollution causée par les pesticides en Suisse. Le 23.5.2012, le Conseil fédéral a proposé d'accepter le postulat; le Conseil national l'a adopté le 15.6.2012. Le 21.5.2014, le Conseil fédéral a publié la détermination des besoins correspondants.

Un an auparavant, le 2.5.2013, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture s'était prononcée dans sa motion 13.3367 en faveur d'un paquet de mesures visant à l'utilisation durable des produits phytosanitaires et un certain pourcentage de réduction de leur emploi jusqu'en 2023. Le Conseil national et le Conseil des Etats ont approuvé sans opposition. Depuis, les offices fédéraux travaillent à l'établissement de ce plan d'action.

En collaboration avec un groupe d'accompagnement, Vision Landwirtschaft a élaboré le plan de réduction des pesticides publié ce jour. Celui-ci respecte l'orientation principale du plan

d'action fédéral tout en donnant une vision globale de l'emploi des pesticides et en présentant des possibilités de réduction substantielle. Les bases, faits et mesures ainsi rassemblés ont pour but de soutenir la procédure de réduction déterminante des pesticides en vue de protéger la santé des populations et l'environnement.

Faits & chiffres clés

- Plus de 2000 tonnes de pesticides sont utilisés chaque année en Suisse.
- La Confédération est ainsi bien loin de l'objectif qu'elle s'était elle-même fixé. Dès 2005, l'objectif intermédiaire de la politique agricole prévoyait de diminuer l'emploi de produits phytosanitaires à 1500 tonnes par an.
- Sur le Plateau suisse, la presque totalité des captages d'eaux souterraines utilisées pour l'eau potable sont chargés de pesticides et de produits de décomposition. La part de stations de mesure installées dans des puits d'eaux souterraines affichant des taux de concentration de produits phytosanitaires supérieurs au seuil de tolérance est passée de 11% à 21% entre 2005 et 2011.
- Une enquête approfondie menée sur cinq cours d'eau de taille moyenne du Plateau suisse a montré qu'aucun ne respectait les exigences de l'ordonnance sur la protection des eaux en matière de pollution causée par les pesticides. Au total, 100 substances différentes ont été identifiées dans les échantillons prélevés, et chacun de ces échantillons affichait en moyenne 40 substances pesticides différentes.
- Une agriculture productive n'implique pas nécessairement le recours à des pesticides, comme le démontrent aujourd'hui de nombreux producteurs suisses.

Documents et liens

La version intégrale du plan de réduction des pesticides est disponible en français et en allemand; le résumé, en français, en allemand et en italien. La version imprimée peut être commandée auprès de Vision Landwirtschaft, les versions PDF sont à télécharger sur les sites Internet de Vision Landwirtschaft et d'autres organisations.

www.pestizidreduktionsplan.ch

- Plan de réduction des pesticides en Suisse et
- Version abrégée Plan de réduction des pesticides en Suisse

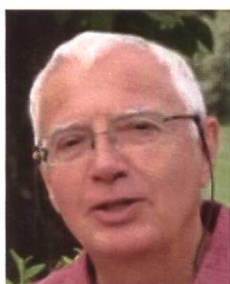
Contacts et informations complémentaires

Vision Landwirtschaft, Dr Andreas Bosshard, directeur, tél. 056 641 11 55 ou 078 715 55 89, abosshard@visionlandwirtschaft.ch.

Aqua & Gas, Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux SSIGE, Paul Sicher, Responsable de la Communication et des Publications, tél. 044 288 33 69, p.sicher@svgw.ch (pour toutes questions en relation avec l'eau potable et les eaux souterraines)



Infos concernant le frelon asiatique



Le comité SAR incite chaque apiculteur/trice à observer son environnement et en cas de suspicion du frelon asiatique, d'annoncer la découverte au service vétérinaire de son canton avec localisation précise.

Le centre de recherche CABI de Delémont met à notre disposition un dossier très explicite, afin d'aider chacun/e à identifier l'espèce non désirée.

Voici les liens pour le frelon asiatique :

http://ge.ch/nature/media/nature/files/fichiers/documents/rapport_ofev_frelon_asiatique.pdf

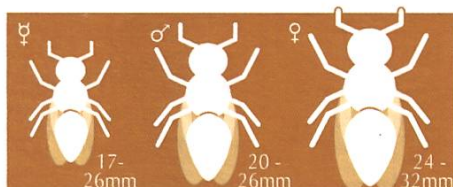
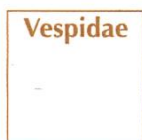
<http://www.cabi-e.ch/Vespa/>

Le frelon asiatique ou frelon à pattes jaunes

Vespa velutina nigrithorax

Espèce invasive

Origine: Chine



Reine de *V. velutina* commençant son nid au printemps

Généralités

Espèce introduite accidentellement en France (Lot et Garonne) en 2003 dans un lot de poterie en provenance de Chine. *Vespa velutina nigrithorax* est désormais présent sur une grande partie du territoire français.

Ce frelon présente un risque important pour l'équilibre de notre biodiversité ainsi que pour l'apiculture. Friand d'abeilles mellifères, comme le frelon d'Europe (*Vespa crabro*), il est cependant bien plus destructeur que ce dernier du fait de sa plus grande agilité et de ses attaques groupées et ciblées devant les ruches. De plus, la mise en péril de la ruche est accentuée par le stress développé par les abeilles qui restent dans la ruche et finissent par mourir d'inanition.

Comme tous les Vespidae, les adultes se nourrissent de nectar (ou de sucre sur les fruits) et le couvain est nourri avec les insectes chassés. Enfin, contrairement à *V. crabro*, *V. velutina* est strictement diurne.

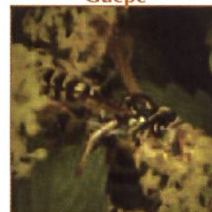
Régime alimentaire

Abeilles, guêpes, mouches et divers insectes pour les larves et nectar ou fruits mûrs pour les adultes.

Abeille mellifère



Guêpe



Mouche





Frelon d'Europe (*V. crabro*)

Distribution

voir : http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/433589/tab/rep/METROP.

Comment les reconnaître?

Critères de détermination

Face entièrement jaune. Thorax et abdomen noir à brun sauf le 4^{ème} segment de l'abdomen toujours jaune-orangé. Pattes en grande partie jaunes.

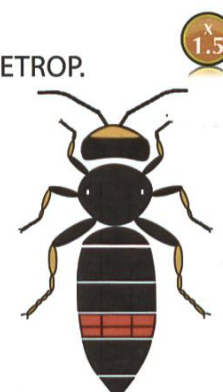
Confusions possibles

Aucune confusion possible avec *V. crabro* qui possède un abdomen plus largement jaune.

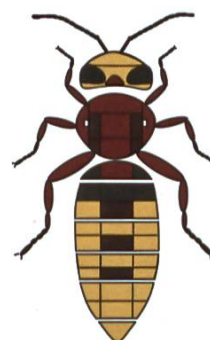
Guêpe des buissons (*Dolichovespula media*): tête entièrement jaune, abdomen plus largement jaune et pattes essentiellement rousses.

Grande scolie des jardins (*Scolia maculata*): plus grande de 10 mm. Possède de larges tâches jaunes sur la tête et l'abdomen.

Photos page gauche : 1 © Francis Ithurburu [CC BY-SA] -
2, 3 © Denis Bourgeois - 4 © Hugues Mouret
Photo page droite : © Accipiter (R. Altenkampu) [CC BY]



Vespa velutina



Vespa crabro

Période de vol

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
-------	------	------	-------	-----	------	-------	------	-------	------	------	------

Max Huber, secrétaire